



N° 2025/393

nomenclature : 7.3.1

Envoyé en préfecture le 27/11/2025

Reçu en préfecture le 27/11/2025

Publié le

ID : 040-214003121-20251125-2025_393-AU



DÉCISION DU MAIRE

PRÊT POUR LE SECTEUR PUBLIC LOCAL

TRANSFORMATION ECOLOGIQUE

AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET A LEURS GROUPEMENTS

DECISION D'AUTORISATION D'EMPRUNT

Taux révisable LA

OBJET : Réalisation d'un Contrat de Prêt au Secteur Public Local d'un montant total de 421 340 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement d'une opération de mobilité douce située à Tarnos. Cette opération s'inscrit dans le cadre des enveloppes liées au secteur public local.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-22 pour les communes

Vu la délégation rendue exécutoire du Conseil municipal accordée au Maire en date du 02/04/2024

Le Maire de Tarnos

DECIDE

De contracter auprès de la Caisse des Dépôts un Contrat de Prêt composé d'une ligne de prêt pour un montant total de 421 340 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt : Prêt au Secteur Public Local – Transformation écologique

Montant : 421 340 euros

Durée de la phase de préfinancement : /

Durée d'amortissement : 25 ans

Périodicité des échéances : Annuelle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,50 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Prioritaire

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt



De signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Un exemplaire de la présente décision sera adressé à :

- Monsieur le Sous Préfet
- Monsieur le Directeur Général des Services
- à la Caisse des Dépôts et Consignations

Fait à Tarnos, le 25 novembre 2025

Le Maire,

Publié sur le site Internet de la Ville le 28/11/2025

Marc Mabillet

